

# Logiciel Hypertherm

## Avantages De L'abonnement

Date d'Entrée en Vigueur : 1 juin 2019

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas autrement définis ci-dessous ont la signification qui leur est affectée dans les **Conditions générales**. Les avantages de l'abonnement peuvent varier selon l'Offre. Les avantages de l'abonnement définis ici peuvent être occasionnellement mis à jour. Les avis de mises à jour seront publiés sur le lien « Date effective/mis à jour » en haut de cette page.

### Assistance Pour L'abonnement

#### Notions de base

Hypertherm fournira une assistance pour Vos abonnements à Vos Utilisateurs de l'assistance comme indiqué dans ces conditions. L'assistance sera fournie en anglais, mais d'autres langues peuvent être disponibles sur demande. Un **Utilisateur de l'assistance** est un Utilisateur autorisé désigné par Vous pour envoyer des demandes d'assistance et bénéficier d'une assistance technique en relation avec Vos abonnements. Les demandes d'assistance sont classées par niveau de gravité. Votre Utilisateur de l'assistance définit le niveau de gravité initial lors de l'envoi d'une demande d'assistance, mais Hypertherm a le droit de modifier le niveau de gravité de Vos demandes d'assistance si, selon l'avis d'Hypertherm, le niveau de gravité a été défini de façon incorrecte. Vos Utilisateurs de l'assistance doivent utiliser les descriptions suivantes lors de l'affectation des niveaux de gravité à leurs demandes d'assistance.

<b>Niveau de gravité des incidents</b>	<b>Description</b>
Niveau de gravité 1 - Critique	Un incident qui implique une défaillance totale des Services Web ou du Logiciel à utiliser, ou l'impossibilité d'accéder aux Services Web ou d'installer ou d'utiliser le Logiciel ou les fonctionnalités principales, entraînant une perte irrémédiable de données de tâche ou l'interruption complète d'un tâche, pour lequel il n'existe aucune solution de contournement*.
Niveau de gravité 2 - Urgent	Un incident qui entraîne un dommage sévère aux fonctionnalités principales des Services Web ou du Logiciel ou l'impossibilité d'accéder aux Services Web ou au Logiciel ou d'utiliser une fonctionnalité spécifique, qui risquerait de porter gravement préjudice à la productivité sur le long-terme. Une solution de contournement peut éventuellement être disponible. Notez qu'un incident qui pourrait prétendre au Niveau de gravité 1 mais pour lequel une solution de contournement existe sera qualifié d'incident de Niveau de gravité 2.

Niveau de gravité 3 - Standard	Un incident qui aurait un effet négatif limité ou mineur sur les Services Web ou le Logiciel ou qui impliquerait l'impossibilité d'accéder aux Services Web ou au Logiciel ou d'utiliser une fonctionnalité spécifique, mais qui ne réduirait pas la productivité de manière significative. Une solution de contournement peut éventuellement être disponible. Les incidents de Niveau de gravité 3 comprennent également les questions générales sur l'utilisation des Services Web ou du Logiciel et les demandes de clarification sur la signification de la documentation des Services Web ou du Logiciel.
--------------------------------	--

\* Une « solution de contournement » est constituée d'informations ou d'une technique permettant de réduire les effets négatifs d'un incident sur le fonctionnement du Logiciel ou des Services Web, sans éliminer totalement les effets négatifs de l'incident. Une solution de contournement peut réduire le niveau de gravité d'un incident.

Hypertherm n'est pas tenue de fournir une assistance technique pour le Logiciel ou les Services Web à la suite d'incidents provoqués par : du matériel informatique non fourni par Hypertherm, des logiciels tiers non fournis ou non spécifiés par Hypertherm, une formation inadéquate de Vos Utilisateurs autorisés sur l'utilisation du Logiciel ou des Services Web, ou l'utilisation du Logiciel ou des Services Web de façon non conforme aux Conditions. En outre, Vous acceptez que Vos Utilisateurs de l'assistance : enverront des demandes d'assistance uniquement comme indiqué dans les présentes conditions ; fourniront à Hypertherm les informations raisonnablement demandées par Hypertherm afin de fournir l'assistance ; respecteront toutes les instructions et effectueront les procédures de dépannage ou d'analyse du problème préliminaires mises à disposition par Hypertherm ; et mettront en œuvre les correctifs, les corrections ou les solutions de contournement recommandés par Hypertherm.

### **Assistance rapide via les forums**

Pour certains Services Web et Logiciels, dans certains Territoires, les spécialistes de l'assistance produits d'Hypertherm contrôleront les forums des produits et répondront aux questions d'assistance technique. Hypertherm fera des efforts raisonnables d'un point de vue commercial pour donner une réponse à Vos demandes d'assistance soumises sur un forum contrôlé dans un délai de deux jours, aux heures ouvrées locales, à condition que Vous ayez correctement lié Votre compte Services Web ou Logiciel à Votre compte forum.

### **Assistance Web ou par e-mail**

L'Assistance par Internet Vous sera fournie via Vos Utilisateurs de l'assistance, selon le cas, pendant les heures ouvrées de l'assistance indiquées dans le tableau figurant ci-dessous ; cependant, l'assistance par Internet pourra être temporairement indisponible pendant les périodes de maintenance prévues du système. Les communications relatives à l'Assistance par Internet d'Hypertherm seront généralement publiées sur le compte Hypertherm et Votre Utilisateur de l'Assistance sera informé de la publication de ces informations par courrier électronique. Votre Utilisateur de l'assistance peut également être contacté par courrier électronique ou par téléphone concernant des incidents spécifiques, à la discrétion d'Hypertherm.

Hypertherm fera des efforts raisonnables d'un point de vue commercial pour répondre à Vos demandes d'assistance par Internet au cours de la semaine travaillée applicable pour l'assistance régionale, dans les délais suivants :

- Pour les demandes d'assistance par Internet de Niveau de gravité 1 – Critique, dans un délai de deux heures ;
- Pour les demandes d'assistance par Internet de Niveau de gravité 2 – Urgent, dans un délai de quatre heures ;
- Pour les demandes d'assistance par Internet de Niveau de gravité 3 – Standard, dans un délai de huit heures.

Vous trouverez ci-dessous les horaires travaillés de l'assistance pour chaque région d'activité d'Hypertherm.

### **Région Asie-Pacifique**

Du lundi au vendredi, SGT (UTC +8), hors jours fériés régionaux

### **Région Amérique du Nord**

Du lundi au vendredi EST/EDT (UTC -5/UTC -4), hors jours fériés régionaux

### **Région Amérique du Sud**

Du lundi au vendredi EST/EDT (UTC -5/UTC -4), hors jours fériés régionaux

### **Région EMEA**

Du lundi au vendredi, CET/CEST (UTC +1/UTC +2), hors jours fériés régionaux

\*Pour certains Logiciels ou Services Web, les horaires du service d'assistance local peuvent être ceux d'une seule région ou d'un seul pays dans une zone donnée, quel que soit l'emplacement géographique d'où provient Votre demande d'assistance.

### **Assistance téléphonique et horaires de l'assistance**

Outre l'assistance rapide via les forums et l'assistance par Internet, Vos Utilisateurs de l'assistance peuvent soumettre des demandes d'assistance en planifiant un appel téléphonique avec un des spécialistes de l'assistance produits d'Hypertherm. L'assistance téléphonique sera disponible pour Vos Utilisateurs de l'assistance lors de la semaine travaillée de l'assistance régionale applicable. Les demandes d'assistance téléphonique peuvent être soumises à n'importe quel centre d'assistance téléphonique Hypertherm régional.

### **Autres modes d'Assistance aux abonnés**

Outre l'assistance par Internet et l'assistance téléphonique, Hypertherm peut ponctuellement proposer d'autres modes d'assistance. Les exemples incluent une assistance pour les API associées aux Logiciels et aux Services Web via le Réseau de développeurs Hypertherm, le dépannage avec prise en main à distance, les conversations en ligne et un accès à des ressources concernant l'assistance technique, notamment des articles, des vidéos et du contenu similaire.

## **Droits De Déplacement Internationaux**

### **Avantages**

Pendant toute la durée de votre abonnement Utilisateur unique ou Multi-utilisateur (le cas échéant), à condition que vous ayez acheté Votre abonnement dans Votre Pays de Résidence, et en fonction des autres conditions indiquées dans la section Conditions ci-dessous, Vous et Vos Utilisateurs autorisés pouvez installer et utiliser le Logiciel couvert dans le cadre de Votre Abonnement ainsi que toutes les versions antérieures éligibles auxquelles Vous avez accès en vertu des avantages des anciennes versions et des outils associés (qui peuvent inclure des produits ou des services complémentaires), en dehors du Territoire. Pays de Résidence désigne le pays dans lequel Vous résidez si Vous êtes une personne ou le pays dans lequel Vous êtes incorporé, agréé ou encore organisé si Vous êtes une entité légale. En dehors du Territoire, l'assistance aux abonnés pour les Logiciels est disponible en fonction des heures travaillées de l'assistance pour le pays et la région dans lequel/laquelle Vous vous trouvez plutôt que celles applicables dans Votre Pays de Résidence.

### **Conditions**

Pour les abonnements Multi-utilisateur, l'installation et l'utilisation du Logiciel et du matériel connexe en dehors du Territoire ne peuvent s'effectuer que sur un ordinateur portable ou tout autre périphérique mobile qui Vous accompagne ou qui accompagne Vos employés lors de déplacements. Ledit Logiciel ne doit pas être copié ni transféré vers un autre ordinateur ou un autre périphérique mobile ni faire l'objet d'un accès par toute autre personne que Vous ou Vos employés en dehors du Territoire. Veuillez noter que les Utilisateurs autorisés, autres que Vous ou Vos employés ne peuvent bénéficier des Droits de déplacement internationaux.

## **Droits D'utilisation À Domicile (Uniquement Pour Les Abonnements Multi-Utilisateur)**

### **Avantages**

Sous respect des conditions répertoriées dans la section Conditions, ci-dessous, si Vous avez un abonnement Multi-utilisateur, Vous ou Vos employés pouvez être soumis aux Conditions, installer et utiliser une deuxième copie du Logiciel, y compris les versions antérieures que Vous avez été autorisé à utiliser conformément aux avantages de l'abonnement à la version antérieure, et les outils connexes sur un ordinateur situé au sein du Territoire mais éloigné du site de Votre entreprise pour une utilisation uniquement à Vos fins professionnelles en interne, qui peuvent aussi inclure la formation des employés à l'utilisation du Logiciel, (cette deuxième copie étant appelée « Logiciel d'utilisation à domicile »). Notez que si Vous possédez un abonnement Utilisateur unique, Vous n'avez pas besoin des Droits d'utilisation à domicile, car un Abonnement utilisateur unique permet d'installer le Logiciel sur un maximum de trois appareils électroniques par Utilisateur autorisé, et ne requiert pas que les appareils électroniques soient détenus ou gérés par Vous.

### **Conditions**

L'utilisation des Avantages liés à l'utilisation à domicile est soumise aux conditions suivantes :

- Le nombre de copies supplémentaires du Logiciel d'utilisation à domicile que Vous ou Vos employés installez ne peut pas dépasser le nombre de licences dans l'Abonnement Multi-utilisateur que Vous possédez ;

- Vous devez respecter les processus et les politiques ponctuellement imposés par Hypertherm concernant la demande et l'utilisation du Logiciel d'utilisation à domicile ;
- Vous ou Vos employés ne pouvez pas accéder simultanément à des licences de l'Abonnement Multi-utilisateur et aux copies du Logiciel d'utilisation à domicile correspondantes (par exemple, si Vous ou Votre Utilisateur autorisé utilisez une licence de l'Abonnement Multi-utilisateur, la copie du Logiciel d'utilisation à domicile associée à cette licence doit être inactive, et vice versa) ;
- Votre droit d'utiliser une copie du Logiciel d'utilisation à domicile commence lorsque Hypertherm Vous accorde un code d'autorisation d'Utilisation à domicile et se termine à la fin ou à l'expiration de Votre abonnement Multi-utilisateur ou dans un délai de 12 mois à partir de la date d'émission du code d'autorisation, selon ce qui se produit en premier ;
- Les copies du Logiciel d'utilisation à domicile ne peuvent pas être mises à niveau vers des versions plus récentes du Logiciel et, en cas de perte, ne seront pas remplacées ni émises à nouveau ;
- Les avantages de l'assistance ne s'appliquent pas aux copies du Logiciel d'utilisation à domicile ; et
- Si un employé en possession d'une copie du Logiciel d'utilisation à domicile quitte Votre entreprise, Vous avez la responsabilité de mettre fin à l'accès de cet ancien employé à toute copie du Logiciel d'utilisation à domicile.

Si Vous acquérez un Changement d'abonnement, Vous ou Vos employés pouvez continuer à utiliser les copies du Logiciel d'utilisation à domicile autorisées et activées avant le changement si le même Logiciel est inclus dans le Changement d'abonnement. Si le même Logiciel n'est pas inclus dans le Changement d'abonnement, Vous et Vos employés devez cesser d'utiliser les copies du Logiciel d'utilisation à domicile lors du changement.

## **Droits D'utilisation D'anciennes Versions**

### **Avantages**

Les Droits d'utilisation d'anciennes versions constituent une exception à la règle générale contenue dans les Conditions qui demande que Vous désinstalliez les anciennes versions du Logiciel lorsque Vous installez une mise à niveau vers une nouvelle version de ce Logiciel. Les abonnés Utilisateur unique sont autorisés à installer et à utiliser de manière non simultanée les anciennes versions éligibles du Logiciel. Les Utilisateurs autorisés des abonnements Multi-utilisateur sont autorisés à installer et à utiliser de manière simultanée la version actuelle et les anciennes versions éligibles du Logiciel, tant que cette utilisation ne dépasse pas le nombre total de copies du Logiciel autorisé par Votre abonnement Multi-utilisateur. Dans chaque cas, Votre utilisation des anciennes versions du Logiciel est soumise aux mêmes restrictions d'utilisation que la version actuelle du Logiciel (par exemple, type de licence, version de la licence, quantité de licences, etc.).

## Limites

Hypertherm n'est pas tenue de Vous fournir un support électronique ou physique d'une ancienne version, et n'est pas non plus tenue de Vous fournir de nouveaux codes d'autorisation ou des activations pour les anciennes versions. L'installation et l'utilisation d'une ancienne version sont soumises aux conditions d'utilisation légales qui s'appliquent à ladite ancienne version. Si Hypertherm Vous fournit des produits complémentaires qui renforcent ou complètent l'ancienne version, l'installation et l'utilisation de ces produits complémentaires sont soumises aux conditions d'utilisation légales applicables auxdits produits complémentaires. Si le produit complémentaire n'est accompagné d'aucune condition d'utilisation, alors les conditions d'utilisation applicables à l'ancienne version du Logiciel que le produit complémentaire est conçu pour améliorer ou accompagner s'appliquent. Vous devez suivre les processus et les politiques (le cas échéant) imposés ponctuellement par Hypertherm pour demander et obtenir les anciennes versions. Si Votre abonnement expire ou se termine de quelque autre façon, Vos droits d'utilisation de toutes les anciennes versions du Logiciel couvertes par cet abonnement prennent fin et Vous devez immédiatement désinstaller et cesser d'utiliser ces anciennes versions.

### Quelles versions antérieures sont éligibles ?

Les versions antérieures répertoriées pour le Logiciel dans la **Liste des produits éligibles pour l'utilisation des versions antérieures de l'abonnement** sont éligibles aux Droits d'utilisation d'anciennes versions.

En règle générale, sans que ce soit toujours le cas, les versions antérieures sont les trois versions précédentes. Habituellement, lorsqu'une nouvelle version du Logiciel est publiée, la Liste des produits éligibles pour l'utilisation des versions antérieures de l'abonnement est mise à jour et trois choses se produisent : (1) la nouvelle version devient la version actuelle, (2) l'ancienne version actuelle devient la version précédente la plus récente et (3) la précédente version plus ancienne disparaît de la liste.

Vous pouvez utiliser n'importe quelle ancienne version de la Liste des produits éligibles pour l'utilisation des versions antérieures de l'abonnement et n'importe quelle ancienne version du Logiciel que vous avez reçue de la part d'Hypertherm et que vous détenez toujours (sous forme de kit de ressources pour cette version ou sous forme de copie téléchargée de cette version) qui était la version actuelle ou une version antérieure répertoriée lorsque vous l'avez reçue, mais qui a ensuite été remplacée dans la liste par une nouvelle version.

Si Vous achetez un Changement d'abonnement et que le Logiciel de Votre abonnement d'origine est aussi inclus dans Votre Changement d'abonnement, Vous pouvez continuer à utiliser la version actuelle et les versions antérieures que Vous étiez autorisé à utiliser avant le changement du Logiciel de l'abonnement d'origine, ainsi que les anciennes versions du Logiciel incluses avec Votre nouveau Changement d'abonnement. En revanche, si le Logiciel inclus dans Votre abonnement d'origine n'est pas inclus dans Votre nouveau Changement d'abonnement, Vous ne pouvez pas continuer à utiliser la version actuelle ou les anciennes versions du Logiciel de l'abonnement d'origine et vous devez désinstaller et détruire toutes les versions du Logiciel de l'abonnement d'origine dans un délai de soixante (60) jours après l'installation de Votre nouveau Logiciel inclus dans le Changement d'abonnement. Hypertherm peut Vous demander de fournir la preuve que le Logiciel de l'abonnement d'origine qui doit être désinstallé et détruit conformément à cette section a bien été désinstallé et détruit et/ou peut exécuter un audit comme indiqué dans les **Conditions générales**.

## **Exemples de versions antérieures**

Pour illustrer ces concepts, Hypertherm propose les exemples suivants.

### **Exemple d'abonnement Utilisateur unique**

Vous achetez deux abonnements Utilisateur unique à ProNest 2017. Au moment de l'achat, ProNest 2015 et ProNest 2012 sont répertoriées en tant que versions antérieures éligibles. L'Utilisateur autorisé de l'un des deux abonnements à ProNest 2017 télécharge et installe les versions antérieures de 2015 et 2012 sur son ordinateur, et il installe aussi chaque version mise à niveau dès qu'elle est disponible. L'Utilisateur autorisé de l'autre abonnement à ProNest 2017 ne télécharge aucune version antérieure, mais installe chaque version mise à niveau dès qu'elle est disponible (par exemple, ProNest 2019, 2021, etc.). Les deux abonnements sont renouvelés chaque année. Les besoins de votre entreprise augmentent et Vous achetez un troisième abonnement Utilisateur unique à ProNest 2021. Au moment du nouvel achat, ProNest 2019 et 2017 sont répertoriées en tant que versions antérieures éligibles.

A ce stade, Vos Droits d'utilisation d'anciennes versions pour les trois abonnements sont les suivants :

**Abonnement 1 à ProNest :** L'Utilisateur autorisé peut utiliser la version actuelle, ProNest 2021, peut télécharger et installer les versions antérieures actuellement répertoriées, ProNest 2019 et 2017, et il peut continuer à utiliser chaque version antérieure installée sur son ordinateur, y compris les versions antérieures incluses dans la liste lorsque ProNest 2017 était la version en cours (par exemple, ProNest 2015 et 2012). Notez que la version actuelle et chacune des versions antérieures peuvent être installées côte à côte mais l'Utilisateur autorisé ne peut utiliser qu'une seule version à la fois ; il est impossible d'utiliser simultanément des versions différentes.

**Abonnement 2 à ProNest :** Similaire à l'exemple ci-dessus, sauf que l'Utilisateur autorisé n'a jamais téléchargé ni installé les versions antérieures répertoriées disponibles lors du démarrage de l'abonnement, et n'a installé que chaque nouvelle version mise à niveau dès qu'elle était disponible. Cet Utilisateur autorisé peut utiliser la version actuelle, ProNest 2021, et chaque version antérieure installée, dans le cadre de l'abonnement d'origine ou de la mise à niveau de la version (par exemple, ProNest 2019 et 2017).

**Abonnement 3 à ProNest :** Etant donné qu'il s'agit d'un nouvel abonnement, les seules versions antérieures que l'Utilisateur autorisé peut télécharger et installer sont celles incluses dans la Liste actuelle des produits éligibles pour l'utilisation des versions antérieures de l'abonnement (par exemple, ProNest 2019 et 2017).

### **Exemple d'abonnement Multi-utilisateur**

A ce stade, Vos Droits d'utilisation d'anciennes versions pour l'abonnement Multi-utilisateur, cinq postes, sont les suivants :

Les versions accessibles incluent la version actuelle, ProNest 2021, chaque version antérieure répertoriée, ProNest 2019 et 2017, ainsi que les versions antérieures qui ne sont plus sur la liste mais qui ont été téléchargées et installées par le gestionnaire de Votre contrat lorsque ces versions étaient encore sur la liste, à savoir ProNest 2015 et 2012. A tout moment, Vous pouvez avoir cinq copies du logiciel, avec n'importe quelle combinaison de versions, en état d'utilisation active. Il peut s'agir d'un Utilisateur autorisé utilisant simultanément ProNest 2021, 2019, 2017 et 2015. Il peut s'agir de cinq

Utilisateurs autorisés différents utilisant simultanément une seule copie de l'une des versions éligibles (par exemple, trois utilisateurs utilisant une copie d'ProNest 2021 chacun et deux utilisateurs utilisant une copie d'ProNest 2019 chacun).

## **Avantages De La Virtualisation Pour Un Abonnement Pour Un Utilisateur Unique**

### **Avantages de la Virtualisation**

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans la Section 15.3 (Utilisation acceptable des Offres) de ces présentes Conditions Générales, si Vous êtes un Utilisateur unique (ou que Vous avez souscrit des abonnements Utilisateur unique pour le compte de vos utilisateurs), Vous pouvez accéder aux Offres et les utiliser sur ou par l'intermédiaire d'Internet, d'un réseau étendu (WAN), d'un réseau non local, d'un réseau privé virtuel (VPN), que vous utilisiez une technologie de virtualisation des applications ou de virtualisation à distance, ou autres, sous réserve de respecter toutes les conditions et limitations contenues dans ces Conditions des Avantages de la Virtualisation pour les abonnements Utilisateur unique ("Avantages de la Virtualisation").

### **Limitations**

- Non applicables aux Services Web. Les Avantages de la Virtualisation ne sont pas applicables aux Abonnements aux Services Web et excluent les avantages des Services Web inclus dans les Abonnements aux Logiciels.
- Non applicables à des Logiciels spécifiques. Tous les Logiciels Hypertherm ne sont pas éligibles aux Avantages de la Virtualisation. Veuillez contacter Hypertherm pour plus de détails.

Hypertherm ajoute et retire régulièrement des Logiciels répertoriés dans la Liste des Logiciels exclus de la Virtualisation. Tous les ajouts apportés à cette Liste sont applicables pour le futur. Toutes les suppressions de cette Liste sont rétroactives.

**Exemple 1 :** Vous souscrivez six abonnements Utilisateur unique pour un Logiciel donné. À cette date, le Logiciel n'apparaissait pas sur la Liste d'exclusion. Par la suite, Hypertherm ajoute ce Logiciel à la Liste d'exclusion. Vous pouvez profiter des Avantages de la Virtualisation pour tous les abonnements à ce Logiciel acquis avant que le Logiciel ne soit ajouté à la liste, mais pas pour les abonnements souscrits après que le Logiciel a été ajouté à la liste.

**Exemple 2 :** Vous souscrivez six abonnements Utilisateur unique pour un Logiciel donné. À cette date, le Logiciel apparaissait sur la Liste d'exclusion. Par la suite, Hypertherm a supprimé ce Logiciel de la Liste d'exclusion. Après la date de suppression, Vous pouvez profiter des Avantages de la Virtualisation pour un ou tous Vos abonnements à ce Logiciel.

### **Conditions pour profiter de l'Assistance pour les Logiciels virtualisés**

Hypertherm fournit l'assistance pour les Logiciels virtualisés dans le cadre des Avantages de la Virtualisation, conformément aux conditions des Avantages de l'Assistance pour les Abonnements présentes dans ces Conditions Générales. Hypertherm n'est cependant pas dans l'obligation de fournir des services d'assistance lorsque l'incident reporté ne peut pas être reproduit par Hypertherm sur une machine physique, en dehors de tout environnement de virtualisation. Hypertherm n'est également pas dans l'obligation de fournir des services d'assistance pour les incidents liés à un logiciel de virtualisation

tiers ou à Votre environnement de virtualisation, y compris, sans s'y limiter, de Vous aider avec les problèmes de compatibilité ou d'interopérabilité dans le cadre de l'utilisation d'un Logiciel Hypertherm avec un Logiciel de virtualisation tiers ou avec Votre environnement de virtualisation.

**Limitation de responsabilité relative à la Certification ; Prise en charge du risque**

Hypertherm peut publier de temps à autre, sur les pages d'accueil de ses produits Logiciels, sur le portail Hypertherm Knowledge Base et sur des pages de propriétés similaires du site Web Hypertherm, dans la documentation liée aux produits, ou dans un autre contexte, des informations liées à l'utilisation du Logiciel dans des environnements virtualisés (ensemble, "Informations de Certification"). Ces Déclarations de Certification sont fournies à titre informatif et ne reflètent que les tests réalisés par Hypertherm dans le cadre de versions et de Logiciels spécifiques utilisés avec des technologies de virtualisation tierces et/ou des environnements de virtualisation précis. Les Informations de Certification sont présentées "telles quelles" et peuvent contenir des erreurs, des inexactitudes et des informations incomplètes. Si Vous souhaitez profiter des Avantages de la Virtualisation, Vous devez au préalable vérifier par vos propres soins la compatibilité de vos Logiciels.

Dans le cadre de l'utilisation des Avantages de la Virtualisation, Vous acceptez que ces Informations de Certification ne promettent ni ne garantissent la compatibilité entre un Logiciel Hypertherm et toute technologie de virtualisation tierce. En utilisant les Avantages de la Virtualisation, Vous acceptez tous les risques associés, y compris, sans s'y limiter, les risques d'incompatibilité entre le Logiciel et une technologie de virtualisation tierce et/ou Votre environnement de virtualisation.